



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bureaux de poste : Pas-de-Calais

Question écrite n° 13589

Texte de la question

M Dominique Dupilet attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les mesures qui doivent être prises pour des raisons budgétaires durant la prochaine période estivale dans le département du Pas-de-Calais. Ces dispositions prévoient, entre autres, la réduction des heures d'ouverture des guichets voire leur fermeture une demi-journée par semaine ; le non-remplacement des receveurs ruraux en congés annuels ; la fermeture anticipée des guichets (au plus tard 14 heures) pour les recettes de 3e et 4e classes ; la réduction des plages d'ouverture pour les bureaux de 1re classe, l'avance de l'heure de ramassage du courrier, la possibilité de jumelage des tournées. Ces mesures vont tout à fait à l'encontre de la notion de service public qui est celle tant de la population que des personnels des postes et telecommunications. Le département du Pas-de-Calais étant au dernier rang national pour ce qui est du nombre d'agents rapporté au nombre d'habitants, il lui demande s'il ne lui paraît pas plus équitable d'éviter le recours à de telles mesures en augmentant l'enveloppe budgétaire de ce département.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme tout service public, la poste doit optimiser en permanence l'organisation de ses bureaux et adapter les moyens mis à sa disposition à l'activité à écouler. Dans le département du Pas-de-Calais, les établissements peu importants, guichets annexes et recettes rurales connaissent une baisse de trafic en période estivale, de l'ordre de 20 p 100 au cours du mois d'août. La direction départementale de la poste a donc décidé de réduire l'amplitude d'ouverture des guichets de ces bureaux. Toutefois, les adaptations envisagées tiendront compte des réalités locales et ne s'appliqueront qu'après concertation avec les représentants des collectivités locales concernées. En outre, ces modifications ne mettront pas en cause l'écoulement de l'activité et n'altéreront pas la qualité de service offerte à la clientèle. Parallèlement, des heures de renfort seront affectées aux services des guichets et de la distribution des bureaux du littoral, pour faire face au trafic supplémentaire généré par la saison estivale et accroître l'amplitude d'ouverture de ces bureaux en juillet et août. Au total les moyens supplémentaires prévus dans ces bureaux seront très supérieurs aux éventuels ajustements opérés dans les autres établissements du département. Par ailleurs, les horaires de départ et d'arrivée du courrier ne seront pas modifiés.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13589

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2405